

OFFRE DE FORMATION

Politique cyclable : planifier et concevoir des aménagements



en distanciel

2 sessions en 2024 :

- 14 et 15 mai 2024
- 7 et 8 octobre 2024



en présentiel

4 sessions en 2024 :

Montpellier - 13 et 14 mars
Lille - 11 et 12 juin
Lyon - 17 et 18 Septembre
Nantes - 2 et 3 octobre

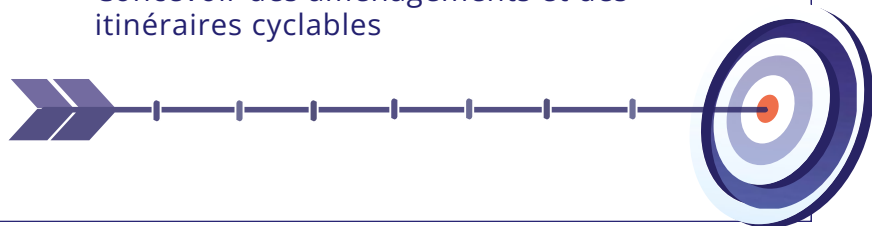


La demande sociale pour accroître l'usage du vélo est de plus en plus forte, quels que soient les territoires. Les collectivités répondent à ce besoin par la mise en place de politiques et aménagements, permettant d'accompagner le cycliste, de sécuriser ses déplacements et conforter sa pratique.

Cette formation vous permettra de définir et mettre en œuvre une politique d'aménagements cyclables durable et efficace. Le Cerema vous propose des pistes d'actions concrètes pour répondre aux enjeux de votre territoire, ainsi que des solutions globales pour intégrer le vélo dans votre politique de déplacement, en particulier sur le volet conception des aménagements.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES

- Définir une politique favorable au développement du vélo sur son territoire
- Comprendre les fondamentaux législatifs et réglementaires liés aux infrastructures cyclables
- Concevoir des aménagements et des itinéraires cyclables



DURÉE

2 jours

PUBLIC

Agents des collectivités

Acteurs de la mobilité et de l'aménagement de l'espace public

Élus



NIVEAU PRÉ-REQUIS

- Aucun



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Visite technique et commentée à vélo pour la formation en présentiel
- Atelier virtuel pour la formation à distance
- Reportage photo et débriefing
- Ateliers participatifs autour de cas concrets
- Échanges de pratiques
- Retours sur des expérimentations et évaluations

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

FRAIS D'INSCRIPTION

1 000 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

Jour 1

PROGRAMME



9h00 - accueil des participants :
Tour de table et recueil des attentes particulières

9h30 - 10h30 : enjeux du vélo, gouvernance,
- pourquoi le vélo ?
- leviers et freins à l'usage du vélo
- schéma directeur cyclable

10h45 - 12h : aspects législatifs et réglementaires
- loi d'orientation des mobilités ; quelles nouveautés pour le vélo ?
- les cyclistes et le code de la route

13h30 - 17h : boîte à outils pour la conception et l'aménagement
- aménagements en section courante

- aménagements en carrefour
- réseau cyclable à haut niveau de service

jour 2

9h00 - 12h00 : visite technique (remplacée en distanciel par un atelier virtuel) -
visite technique de l'agglomération
- reportage photo
- diagnostic en pédalant

13h30 - 14h45 : débriefing de la visite
- échanges sur les choix techniques
- pistes d'amélioration possibles

15h00 - 16h30 : études de cas sur la base de projets fournis par les participants
Zooms possibles en fonction des attentes des participants
- cédez-le-passage cycliste au feu
- double-sens cyclable
- cohabitation cyclistes / piétons
- cohabitations vélo / bus

16h30 - 17h00 : évaluation et conclusion de la session



LES ATOUTS DU CEREMA

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Thomas Jouannot

Directeur de projet modes actifs Cerema

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

formation.catalogue@cerema.fr